Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

ÉTAT-MAJOR
DE ZONE DE DÉFENSE
SUD-OUEST

DIVISION APPUI AU FONCTIONNEMENT DU MINISTÈRE

BSEI

Dossier suivi par :
Patricia Dupouy
(ESID-BDX)

REÇU
Le - 9 SEP. 2016

Bordeaux, le 07 SEP. 2016

N° 502841 /DEF/EMZD-SO/DIV.AFM/BSEI/NP

Le général de division Christophe de Gouttes,
commandant de la zone terre Sud-Ouest

à

Monsieur le Maire

OBJET : Commune de Cestas. Avis d'État sur PLU arrêté (33).

RÉFÉRENCE : lettre du 18 juillet 2016 de la mairie de Cestas.

P. JOINTE : annexe 1 à la lettre n°50284/DEF/EMZD-SO/DIV.AFM/BSEI

Par correspondance de référence, vous me demandez d'émettre un avis sur le PLU arrêté de la commune de Cestas dans le département de la Gironde.

Après étude du dossier je vous informe que votre commune est grevée de quatre servitudes radioélectriques appartenant au ministère de la Défense. Les autres servitudes ont été abrogées ou appartiennent à un autre gestionnaire (voir PJ).

Les servitudes appartenant au ministère de la Défense sont gérées par l'ÉSID de Bordeaux :

ÉSID de Bordeaux
CS 21152
33068 BBORDEAUX CEDEX

Par voie de conséquence, je n'émets pas d'objection au projet de PLU arrêté de la commune de Cestas mais vous demande de bien vouloir veiller à la mise à jour du tableau de servitudes.

Par ordre,

Le lieutenant-colonel Éric Dornier
chef de la division Appui au fonctionnement du ministère
de l'état-major de zone de défense Sud-Ouest

Adresse postale : EMZD-SO – Caserne Nansouty -223, rue de Bègles - CS 21152 - 33068 BORDEAUX cedex
Adresse géographique : Caserne Xaintrailles – 112 Bd Maréchal Leclerc – 33000 BORDEAUX
Tél. : 05 57 85 16 45 PNIA : 821 331 16 45 – Fax : 05 57 85 16 63
patricia.dupouy@intradef.gouv.fr

TABLEAU DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

(limitation administrative au droit de propriété)

Liste établie le 18 avril 2001

CODE	NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	ACTE OFFICIEL INSTITUANT LA SERVITUDE	SERVICE RESPONSABLE DE LA SERVITUDE
PT2	SERVITUDES DE PROTECTION DES CENTRES RADIOELECTRIQUES D'EMISSION ET DE RECEPTION CONTRE LES OBSTACLES.	Art. L.54 à L.56 et R.21 à R.26 du Code des Postes et Télécommunications	
	↳ Liaison hertzienne CROIX D'HINS/ BORDEAUX Xaintrailles ABROGEE	Décret du 4 Mars 1987 Abrogée par décret du 01/12/2004	
	↳ Liaison hertzienne BISCAROSSE/CROIX D'HINS (*non représentée graphiquement*)	Décret du 24 Septembre 1986	ESID de BORDEAUX CS 21152 33068 BORDEAUX CEDEX
	↳ Centre de CROIX D'HINS	Décret du 18 Janvier 1983	
	↳ Liaison hertzienne CROIX D'HINS/ BORDEAUX MERIGNAC ABROGEE	Décret du 17 Janvier 1983 Abrogée par décret du 11/02/2005	
	↳ Liaison hertzienne CROIX D'HINS/LOGA/LE RETJONS/LE POTEAU (*non représentée graphiquement*) ABROGEE	Décret du 22 Décembre 1981 Abrogée par décret du 11/02/2005	
	↳ Liaison hertzienne CENON/CROIX D'HINS ↳	Décret du 18 Janvier 1983	ESID de BORDEAUX CS 21152 33068 BORDEAUX CEDEX

TABLEAU DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

(limitation administrative au droit de propriété)

Annexe 1 à la lettre n° 502 841 DEF/EMZD-SO/DIV.AFM/BSEI

Liste établie le 18 avril 2001

CODE	NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	ACTE OFFICIEL INSTITUANT LA SERVITUDE	SERVICE RESPONSABLE DE LA SERVITUDE
I6	SERVITUDES CONCERNANT LES MINES ET CARRIERES ETABLIES AU PROFIT DES TITULAIRES DE TITRES MINIERS, DE PERMIS D'EXPLOITATION DE CARRIERES OU D'AUTORISATION DE RECHERCHES DE MINES ET CARRIERES.	Art. 71 à 73 du Code Minier.	DIRECTION REGIONALE DE L'INDUSTRIE, DE LA RECHERCHE ET DE L'ENVIRONNEMENT
	↳ Pipeline PARENTIS/AMBES	Décret du 26 Septembre 1958	ESSO-REP/BEGLES
INT.1	SERVITUDES RELATIVES AUX CIMETIERES	Art. L.2223-1 du Code Général des Collectivités Territoriales Art. L.2223-5 du Code Général des Collectivités Territoriales	PREFECTURE DE LA GIRONDE Direction de l' Administration Générale
	Cimetière transféré hors agglomération		
PT1	SERVITUDES DE PROTECTION DES CENTRES DE RECEPTION RADIOELECTRIQUE CONTRE LES PERTURBATIONS ELECTROMAGNETIQUES.	Art. L.57 à L.62 et R.27 à R.39 du Code des Postes et Télécommunications.	
	↳ Centre de CROIX D'HINS	Décret du 16 Mars 1972 →	ESID de BORDEAUX CS 21152 33068 BORDEAUX CEDEX
	↳ Station de PESSAC EDF	Décret du 21 Mars 1995	FRANCE TELECOM - Réseaux Nationaux Sud-Ouest